



Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Clapiers, le 3 février 2017

LARGE SUCCES DE L'INTRODUCTION EN BOURSE D'OSMOZIS SUR ALTERNEXT PARIS

- 🌀 Demande globale représentant 2,5 fois le nombre de titres offerts
- 🌀 Prix de l'action fixé à 10,50 €
- 🌀 Augmentation de capital de 8,2 M€ (après exercice de la clause d'extension)
- 🌀 Montant total du Placement pouvant être porté à 9,4 M€ (en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation)
- 🌀 Début des négociations le mercredi 8 février 2017

OSMOZIS, opérateur de réseaux WiFi multi-services dédiés aux campings et villages de vacances en Europe, annonce le succès de son introduction en Bourse sur le marché Alternext à Paris (ISIN : FR0013231180 - Mnémo : ALOSM).

L'opération a rencontré un franc succès avec une demande globale de 1 730 509 titres, soit 2,5 fois le nombre d'actions offertes. Le placement global, principalement destiné aux investisseurs institutionnels, représente 76% de la demande (provenant de 27 investisseurs institutionnels) et l'offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques, représente 24% de la demande (provenant de 2 045 investisseurs individuels).

Le Conseil d'Administration d'OSMOZIS, réuni ce jour, a fixé le prix d'introduction à 10,50 € par action.

782 000 actions nouvelles seront émises dans le cadre de l'opération, ce qui représente une augmentation de capital d'un montant brut de 8 211 K€ (7 191 K€ net des commissions et frais) après exercice intégral de la clause d'extension. La répartition de l'offre (hors Option de Surallocation constituée de 117 300 actions existantes) est la suivante : 485 453 actions ont été allouées au Placement Global (soit environ 5 097 K€ ou environ 62% des actions nouvelles offertes) et 296 547 actions ont été allouées à l'Offre à Prix Ouvert (soit environ 3 114 K€ ou environ 38% des actions nouvelles offertes).

Dans le cadre de l'offre à prix ouvert, les ordres A1 sont servis à 100% et les ordres A2 ne seront pas servis.



A l'issue de l'opération, le capital d'OSMOZIS est désormais composé de 2 137 000 actions, ce qui représente une valorisation de 22,4 M€ sur la base du prix d'introduction en Bourse. Le flottant représente 36% du capital de la société (avant exercice éventuel de l'Option de Surallocation).

A cette occasion, Monsieur Gérard Tremblay, Président Directeur Général d'OSMOZIS, a déclaré : « *Je tiens à remercier vivement les investisseurs institutionnels et individuels pour leur confiance et leur forte mobilisation autour de notre introduction sur Alternext. Nous sommes heureux de constater le solide engouement exprimé par les investisseurs à l'égard de notre Groupe et de nos perspectives. Nous sommes également fiers d'avoir réussi la première introduction sur les marchés d'Euronext en 2017 et d'être la première société issue du programme TechShare d'Euronext à venir en Bourse.*

OSMOZIS dispose aujourd'hui d'une structure financière renforcée qui marque le franchissement d'une étape clé dans le développement de la société. Cette levée de fonds nous permet de poursuivre notre stratégie de développement afin de maintenir un fort rythme de croissance et d'accompagner un nouveau cycle de croissance rentable pour devenir le leader européen des services connectés pour campings et villages de vacances. »

Le règlement-livraison des actions interviendra le 7 février 2017. Les négociations des actions d'OSMOZIS débiteront le mercredi 8 février 2017 à 9h, heure de Paris.

REDUCTION ISF / IR

L'augmentation de capital d'OSMOZIS satisfait également aux conditions d'éligibilité à la réduction d'impôt sur le revenu (IR) et à la réduction d'impôt sur la fortune (ISF) du dispositif fiscal de la loi dite TEPA s'agissant de souscriptions au capital d'une PME. Les souscripteurs personnes physiques pourront, le cas échéant, faire la demande de l'attestation fiscale auprès de la société, qui la leur délivrera jusqu'à atteinte du plafond légal applicable.

Les demandes d'attestation devront être transmises par email, à osmozis@actus.fr, ou par voie postale au plus tard le 15 mars 2017 à l'adresse suivante :

ACTUS finance & communication

- Attestations OSMOZIS -

52 rue de Ponthieu

75008 PARIS

Les demandes d'état individuel seront traitées par ordre d'arrivée, selon la règle du premier arrivé, premier servi. Dès lors que le plafond applicable sera atteint, la société ne délivrera plus d'attestation fiscale.

La société rappelle que la réduction IR et ISF est également soumise au respect de certaines conditions par le souscripteur, si bien qu'il appartient à chaque souscripteur de vérifier que les critères d'éligibilité à ces dispositifs fiscaux s'appliquent à sa situation personnelle. Par ailleurs, les titres dont la souscription a ouvert droit à la réduction IR ou ISF ne peuvent pas figurer dans un PEA ou un PEA-PME.



REPARTITION DU CAPITAL

Après l'Offre et après exercice intégral de la Clause d'Extension

Actionnaires	Après l'Offre			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
SAS ROUGE (Gérard Tremblay)	517 000	24,19%	1 034 000	32,61%
SAS FONDATYS 92 (Yves Boulot)	517 000	24,19%	1 034 000	32,61%
Concert Fondateurs	1 034 000	48,39%	2 068 000	65,22%
SORIDEC	24 000	1,12%	24 000	0,76%
SORIDEC 2	74 000	3,46%	74 000	2,33%
BANQUE POPULAIRE DEVELOPPEMENT	197 000	9,22%	197 000	6,21%
SAS DOCTECHNIE (Rémi Soulage)	26 000	1,22%	26 000	0,82%
Public	782 000	36,59%	782 000	24,66%
Total	2 137 000	100,00%	3 171 000	100,00%

Après l'Offre et après exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation

Actionnaires	Après l'Offre			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
SAS ROUGE (Gérard Tremblay)	458 350	21,45%	916 700	30,02%
SAS FONDATYS 92 (Yves Boulot)	458 350	21,45%	916 700	30,02%
Concert Fondateurs	916 700	42,90%	1 833 400	60,04%
SORIDEC	24 000	1,12%	24 000	0,79%
SORIDEC 2	74 000	3,46%	74 000	2,42%
BANQUE POPULAIRE DEVELOPPEMENT	197 000	9,22%	197 000	6,45%
SAS DOCTECHNIE (Rémi Soulage)	26 000	1,22%	26 000	0,85%
Public	899 300	42,08%	899 300	29,45%
Total	2 137 000	100,00%	3 053 700	100,00%



INTERMEDIAIRES FINANCIERS ET CONSEILS

CM-CIC Market Solutions

Listing sponsor, Chef de file et Teneur de livre

Deloitte.

Commissaires aux comptes

D'hoir Beaufre Associés ^{dba}

Société d'avocats

Juridique



Communication financière

CODES DE L'ACTION

- **Libellé** : OSMOZIS
- **Marché de cotation** : Alternext Paris (Euronext)
- **Mnémonique** : ALOSM
- **Code ISIN** : FR0013231180

Les actions peuvent pleinement être intégrées au sein des comptes PEA-PME.

PRIX DE L'OFFRE

Le prix de l'offre à prix ouvert du placement global est fixé à 10,50 € par action.

TAILLE DE L'OPERATION

Le produit brut de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global représente un montant de 8 211 K€ d'Actions Nouvelles (avant exercice de l'Option de Surallocation).

Les dirigeants fondateurs ont consenti à CM-CIC Market Solutions une Option de Surallocation, exerçable jusqu'au 4 mars 2017, portant sur un maximum de 15 % de la taille de l'Offre, soit un nombre maximum de 117 300 actions existantes cédées par la SAS Rouge -Gérard Tremblay- (58 650 actions) et SAS Fondatys 92 -Yves Boulot- (58 650 actions).

Dans l'hypothèse où l'Option de Surallocation serait intégralement exercée, l'Offre porterait ainsi sur un montant de 9 443 K€, soit un nombre de 899 300 actions représentant environ 42,08% du capital d'OSMOZIS. Sur la base d'un capital social désormais composé de 2 137 000 actions, la capitalisation boursière d'OSMOZIS s'élève à 22,4 M€.



REPARTITION DE L'OPERATION

485 453 actions ont été allouées aux investisseurs institutionnels dans le cadre du placement global (représentant environ 5 097 K€) avant exercice éventuel de l'Option de Surallocation de 117 300 actions.

296 547 actions ont été allouées au public dans le cadre de l'offre à prix ouvert (représentant environ 3 114 K€).

Dans le cadre de l'offre à prix ouvert, les ordres A1 sont servis à 100% et les ordres A2 ne seront pas servis

OBJECTIFS DE LA LEVEE DE FONDS

A horizon août 2020, OSMOZIS se fixe comme objectifs un chiffre d'affaires de l'ordre de 20 M€ et une marge d'EBE de 30% minimum (hors croissance externe). Pour cela, le Groupe compte :

- doubler le nombre d'emplacements couverts par ses réseaux WiFi, en accélérant son expansion internationale (5 pays couverts à ce jour) ;
- accroître parallèlement le revenu moyen par l'emplacement (ARPP), notamment grâce à la montée en puissance de l'activité services connectés déployée sur sa base de clients professionnels.

Cette levée de fonds permet à OSMOZIS de financer les investissements futurs, avec :

- environ 3 M€ pour le financement de la croissance organique de l'entreprise. La Société devrait ainsi disposer des ressources suffisantes pour financer ses besoins tant en termes d'investissements (fabrication des bornes destinées à équiper les nouveaux sites, équipements liés aux nouveaux services connectés,...) que de charges d'exploitation ou de besoin en fonds de roulement lié au caractère saisonnier de l'activité ;
- le solde pour le financement d'opération de croissance externe.

OSMOZIS entend ainsi accélérer son développement organique en consolidant des sociétés issues du monde du tourisme en France ou en Europe. Ces acquisitions auront pour objectif :

- de renforcer sa pénétration commerciale sur le marché européen, où le Groupe souhaite se développer fortement, et ainsi de faire croître son parc de clients installés ;
- d'enrichir son portefeuille de services connectés à destination des établissements touristiques.

A la date du Prospectus, il n'existe pas de projet de croissance externe en cours pour lequel la Société ait pris des engagements juridiques fermes et/ou soumis à des conditions suspensives.

CALENDRIER INDICATIF

Mardi 7 février 2017	Règlement-livraison
Mercredi 8 février 2017	Début des négociations sur Alternext
Samedi 4 mars 2017	Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation Fin de la période de stabilisation éventuelle



MISE A DISPOSITION DU PROSPECTUS

Des exemplaires du prospectus visé le 20 janvier 2017 sous le numéro 17-024 par l'Autorité des marchés financiers (AMF), composé du document de base enregistré le 21 décembre 2016 sous le numéro I.16-083 et de la note d'opération (incluant le résumé du prospectus), sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès d'OSMOZIS (2, rue Georges Besse, zone artisanale La Plaine, 34830 Clapiers), ainsi que sur les sites Internet de la Société (www.osmozis-bourse.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

A PROPOS D'OSMOZIS

Spécialiste des vacances connectées en Europe, OSMOZIS est un fournisseur et opérateur majeur de réseaux WiFi multi-services dédiés aux campings et villages de vacances. En une décennie, le Groupe totalise plus de 20% des emplacements de campings couverts par l'accès WiFi en France et a construit un parc installé et propriétaire de plus de 17 000 bornes en Europe.

L'offre OSMOZIS est une solution complète de services connectés pour les espaces de vacances (accès Internet Haut Débit pour les vacanciers et services connectés professionnels pour les exploitants) construite sur la base d'un réseau de bornes WiFi maillé embarquant une technologie logicielle brevetée.

Rentable depuis sa création, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé 2016 de 8,2 M€, en progression de +29% par rapport au chiffre d'affaires retraité 12 mois de 2015.

Plus d'informations sur www.osmozis-bourse.com

CONTACT INVESTISSEURS

Gérard TREMBLAY
Président-Directeur Général
Tél. : 04 34 48 00 18 / investisseurs@osmozis.com

Natacha MORANDI
Relations Investisseurs
Tél. : 01 53 67 36 94 / osmozis@actus.fr

CONTACTS PRESSE

Vivien FERRAN
Relations Presse
Tél. : 01 53 67 36 34
vferran@actus.fr

AVERTISSEMENT

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou une sollicitation d'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public de titres financiers d'OSMOZIS. Aucune offre au public de titres financiers d'OSMOZIS ne sera effectuée en France ou à l'étranger avant la délivrance par l'Autorité des marchés financiers d'un visa sur un prospectus conforme aux dispositions de la Directive 2003/71/CE.

La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de titres aux États-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ni dans aucun autre pays. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Ce document ne constitue pas une offre de vente des actions d'OSMOZIS aux États-Unis. Les actions d'OSMOZIS ne pourront être vendues aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié. OSMOZIS n'envisage pas d'enregistrer une offre aux États-Unis ni d'effectuer une quelconque offre au public d'actions aux États-Unis.



Au Royaume-Uni, le présent document est adressé et destiné uniquement aux personnes qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2(1)(e) (i), (ii) ou (iii) de la Directive Prospectus et qui sont également considérées comme (i) des « investment professionals » (des personnes disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissements) au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié, (l'« Ordonnance »), (ii) étant des personnes entrant dans le champ d'application, de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance, ou (iii) des personnes à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de titres financiers pourrait être légalement adressée (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les « Personnes Concernées »). Au Royaume-Uni, ce document est adressé uniquement à des Personnes Concernées et aucune personne autre qu'une Personne Concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce document.

Aucune copie de ce document, n'est, et ne doit être distribuée ou envoyée aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.